

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 188 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Olivier GUIROU - Prune HELFETER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Kayané BIANCO représentée par Karima ZERKANI-RAYNAL - Marylène BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL représenté par Yves WIGT - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Pascal CHAUVIN représenté par Roland GIBERTI - Jean-François CORNO représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Vincent DESVIGNES - Claude FILIPPI représenté par Stéphane LE RUDULIER - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Alexandre DORIOL - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHEL - Eric LE DISSÈS représenté par Roland MOUREN - Hervé MENCHON représenté par Sébastien BARLES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Eric MERY représenté par Pauline ROSSELL - Claudie MORA représentée par François BERNARDINI - Franck OHANESSIAN représenté par Jean-Yves SAYAG - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représenté par Gregory PANAGOUDIS - Véronique PRADEL représentée par Didier PARAKIAN - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Gilbert SPINELLI représenté par Roland CAZZOLA - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA - Catherine VESTIEU représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Laurence SEMERDJIAN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Martin CARVALHO - Cédric DUDIEUZERE - Maryse JOISSAINS MASINI - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard RAMOND - Nathalie TESSIER.

Étaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Marion BAREILLE représentée à 16h05 par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté à 15h35 par Marie BATOUX - Aïcha SIF représentée à 16h54 par Anne MEILHAC - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté à 17h00 par Solange BIAGGI - Romain BRUMENT représenté à 17h10 par Camélia MAKHLOUFI - Vincent DESVIGNES représenté à 17h53 par Fabrice POUSSARDIN - Vincent LANGUILLE représenté à 17h53 par Monique SLISSA - Nicole JOULIA représentée à 17h57 par Eric CASADO - Jacky GÉRARD représenté à 18h00 par Jean-David CIOT.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI à 16h00 - Franck ALLISIO à 16h05 - Denis ROSSI à 16h05 - Lyece CHOULAK à 16h30 - Samia GHALI à 16h34 - Stéphane RAVIER à 16h38 - Robert DAGORNE à 16h50 - Richard MALLIÉ à 17h03 - Laurent SIMON à 17h07 - Monique MIQUELLY à 17h20 - Yves MORAINÉ à 17h30 - Jean-Yves SAYAG à 17h35 - Frédéric GUELLE à 17h37 - Yves MESNARD à 17h45 - Christine CAPDEVILLE à 17h45 - Daniel AMAR à 17h46 - Pascale MORBELLI à 17h46 - Lionel DE CALA à 17h46 - Patrick PIN à 17h47 - José MORALES à 17h48 - Georges ROSSO à 17h51 - Nadia BOULAINSEUR à 18h00 - René-François CARPENTIER à 18h00 - Loïc GACHON à 18h00 - Isabelle ROVARINO à 18h08 - Fabrice POUSSARDIN à 18h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 002-10497/21/CM

■ Approbation du bilan de la concertation préalable concernant l'aménagement de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service B4 entre les pôles d'échanges Gèze et la Fourragère à Marseille

MET 21/19622/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le projet de Plan de Déplacement Urbain, soumis à Enquête Publique entre le 20 avril et le 21 mai 2021, prévoit la création d'un grand itinéraire de contournement de Marseille en transport collectif à haut niveau de service, entre le métro Capitaine Gèze, la Fourragère (BHNS B4), l'échangeur Florian puis l'infrastructure du Boulevard Urbain Sud jusqu'à la Pointe Rouge (BHNS B5). Cet itinéraire est également appelé à recevoir des lignes de cars du Réseau Express Métropolitain, en correspondance avec les stations de métro Capitaine Gèze, Frais Vallon et la Fourragère.

La création de la nouvelle ligne de BHNS B4 a été adoptée par délibération TRA 012-4154/18 CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement correspondante.

Cette ligne BHNS reliera les pôles d'échanges «Capitaine Gèze» et «la Fourragère». Elle assurera une liaison directe entre les quartiers périphériques, dit prioritaires en évitant ainsi le centre-ville, et elle permettra la connexion entre les principaux axes structurants du périmètre. Elle traversera les quartiers Gèze, Campagne Larousse, Fontvert, Picon, Busserine, St Jérôme, Malpassé, Frais Vallon, et la Fourragère.

Cette ligne assurera en outre la jonction avec des corridors de transports en commun structurants : Métro lignes 1 et 2, autres lignes de BHNS, renforçant ainsi le maillage du réseau.

Ainsi, la ligne BHNS B4 a vocation à devenir une des lignes les plus empruntées du réseau de transport en commun marseillais avec environ 29 000 usagers par jour.

L'opération comporte, outre l'infrastructure de transport pour le BHNS B4 et les équipements associés (priorité aux feux, stations BHNS, signalisation), le réaménagement du pôle d'échanges La Fourragère, des pistes cyclables et voies piétonnes, et des aménagements paysagers de qualité.

Sur la base des premières études techniques réalisées par le groupement de maîtrise d'œuvre «SETEC/GAUTIER+CONQUET», une concertation préalable dont le lancement a été approuvé par la délibération MOB 001-9640/21/CM du 18 février 2021 du Conseil de la Métropole, a été organisée du mardi 27 avril 2021 au vendredi 28 mai 2021.

Les modalités de cette concertation préalable, présentées ci-après, ont fait l'objet d'un avis de presse dans les annonces légales du journal «La Marseillaise» du 16 avril 2021 et «La Provence» du 22 avril 2021.

La concertation s'est organisée ensuite sous deux formats :

- Une exposition publique et des panneaux de présentation du projet, d'une durée de quatre semaines, s'est tenue dans les locaux du siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence située au Palais du Pharo ainsi que dans les trois mairies de secteur des arrondissements concernés par le

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

projet. Des plaquettes d'information du projet étaient également mises à disposition sur ces lieux, ainsi qu'un registre papier afin de recueillir les avis du public.

- Une plateforme numérique offrant au public un accès dématérialisé à :
 - o Une présentation du projet, et notamment aux panneaux de concertation et à la plaquette d'information en format numérique ;
 - o Un registre numérique de recueil des avis.

Les observations formulées sur les registres sont au nombre de cent vingt-sept et portent d'une manière générale sur les thématiques suivantes :

- Les aménagements cyclables
- Le fonctionnement circulaire
- Les conditions de stationnement dans certains secteurs du projet

Les remarques exprimées au cours de cette consultation du public ont été étudiées et analysées et constituent le bilan de la concertation préalable qui est joint au présent rapport. Elles ne remettent pas en cause les objectifs généraux du projet, ni ses caractéristiques. Les questions et remarques des usagers donneront lieu, si nécessaire, à des approfondissements lors des études de conception détaillées.

Les conclusions de ce bilan ont conforté la Métropole dans ses intentions de poursuivre les études sur le projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° TRA 012-4154/18/CM du 28 juin 2018 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement concernant la réalisation de la ligne BHNS B4 entre le terminus du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille (12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements) ;
- La délibération n° MOB 001-9640/21/CM du 18 février 2021 approuvant le lancement de la concertation préalable relative à la réalisation de la ligne BHNS B4 entre le terminus du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille (12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements) ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 5 octobre 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la concertation préalable relative à la réalisation de la ligne BHNS B4 entre le terminus du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille (12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements) s'est effectivement déroulée du 27 avril 2021 au 28 mai 2021 ;

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

- Qu'il convient d'approuver le bilan de cette concertation dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- Qu'il s'avère nécessaire de poursuivre l'opération de réalisation de la ligne BHNS B4 entre les pôles d'échanges du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le bilan de la concertation préalable portant sur la réalisation de la ligne BHNS B4 entre les pôles d'échanges Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille, ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la poursuite de l'opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS